****

**Procès-verbal**

**Réunion du conseil d’administration**

Le 27 novembre 2015 17h

Présences :

Hélène Labelle (présidente)

Abdellah Layhane (trésorier)

Camille LeBlanc-Gagné (secrétaire)

Louis Jacques (membre)

Shawn Phillip Hunsdale (membre)

Julien Imbeau (membre)

Frédéric Lanouette (représentant des employés)

Rachel Moncada (ombuspersonne)

Ayoub Ben Sassi (direction générale)

Didier Pilon (rédacteur en chef)

Lindsey Thomson (siège GSAÈD)

Absents : Siège FÉUO, Louis Jacques (membre), Mathieu Simard (membre)

1. Ouverture

Hélène propose l’ouverture de la réunion à 17 :07.

1. Adoption de l'ordre du jour

Hélène fait la lecture de l’ordre du jour. Propose de remettre l’adotption du budget après le numéro 3. Frédéric appuie. Adopté.

On propose d’ajouter le « rôle du représ équipe » suite au budget. Abdellah appuie. Adopté.

L’ordre du jour est adopté avec les modifications.

1. Adoption du PV d'octobre

La proposition sur le paiement rétroactif des employés n’avait pas passé. Hélène propose de faire ce changement au PV. Abdellah appuie.

1. Budget

Ayoub nous présente le budget 2016.

Il y a une statégie pour augmenter le rendement publicitaire.

La ligne des reliures vendues a été annulée. Si on en vend, sera ajouté à « autre revenus ».

Voir annexe A.

Sur le déficit :

Julien : un déficit de 17 000$, c’est 10 ans.

Helene : la Rotonde se balance si on exclut les publications d’été et le documentaire.

Julien : c’est super bien, mais il faudrait peut-être chercher d’autres sources de financement.

Didier : on a bâtit ce coussin. Le déficit réel sera sans doute de 3000$. Mais à long terme, c’est vrai qu’il faut trouver une nouvelle source de financement.

Ayoub : Je suis d’accord avec Julien, mais la Rotonde doit commencer à penser à la transition papier au web. Donc les projets comme le doc sont nécessaire. Il faut être conscient que les dépenses qu’on fait vont donner fruit dans le futur. On pourrait aussi chercher des subventions au gouvernement, au conseil des Arts.

Shawn propose adoption du budget. Hélène appuie. Adopté.

Abdellah : Est-ce que c’est la structure qui cause le déficit ? Selon moi, la structure pose problème.

Julien : Il sera important de se pencher sur les nouvelles sources de financement.

Shawn : On pourrait établir un partenariat avec la radio, pour faire la promotion de la part des compagnies.

Abdellah : Il est important qu’on se penche sur comment ça se passe. Certaines choses coûtent très cher pour ce qu’elles valent.

Didier : Le comité stratégique devrait se pencher sur le fond des Arts de l’Ontario.

1. Représentant d’équipe

Hélène  fait la lecture des de la description du poste :

*Proposition 20151127a Rôle du représentant.e d’équipe*

*Le représentant d’équipe est élu à majorité par les employé.e.s.*

*Le représentant d’équipe joue un rôle de premier ordre dans le cadre de l’adaptation et l’évolution de l’entreprise et de ses employé.e.s.*

*Le rôle d’un représentant d’équipe est de représenter les employé.e.s auprès de l’employeur. Il communique et explique les revendications individuelles ou collectives des salarié.e.s. Il est aussi consulté sur les conditions de travail et l’emploi dans l’entreprise. Il peut émettre avis et propositions sur l’organisation générale de l’entreprise.*

*Le représentant d’employés peut amener des propositions au Conseil d’administration. Il possède le droit de vote au Conseil d’administration.*

*Le représentant d’employés doit être un.e employé.e salarié.e de La Rotonde.*

*Cette fonction ne peut ni être occupée par la Rédaction en chef ni la Direction générale.*

Hélène propose son adoption. Frédéric appuie.

Ayoub : je veux enlever « ni la Direction générale » à la dernière ligne.

Abdellah : je veux proposer une amendement pour changer première phrase : …excluant la direction générale et la rédaction en chef. Shawn appuie. Adopté.

La première phrase se lit donc comme suit : *Le représentant d’équipe est élu à majorité par les employés, excluant la direction générale et la rédaction en chef.*

Shawn : J’ajouterai que son rôle est de représenter les employés mis à part la rédaction en chef et la direction générale auprès de l’employeur. Hélène appuie. Adopté.

La phrase se lit donc comme suit : *Le rôle d’un représentant d’équipe est de représenter les employé.e.s, mis à part la rédaction en chef et la direction générale, auprès de l’employeur.*

Proposition principale :

Shawn : j’aimerais proposer que le vote soit reporté après le point organigramme.

Hélène appuie. Adopté.

1. Rapport de la direction

La direction nous présente son rapport.

1. Rapport de la rédaction

La rédaction nous présente son rapport.

1. Organigramme

Hélène présente l’organigramme.

Julien propose le huis-clos. Hélène appuie.

Hélène propose la fin du huit-cols. Shawn appuie.

18 :44 On perd le quorum.

1. Ombusperson

Rachel : j’ai eu une rencontre avec l’Ombusman de l’UO. J’ai reçu des conseils. On devrait avoir une idée meilleure de la ligne directrice pour les journalistes. J’en ai parlé avec Didier. Pour la session prochaine, j’organise un atelier sur le harcèlement au travail.

Par rapport à l’organigramme : les plaintes au niveau rédactionnel doivent passer par le CA.

Hélène : Il faut commencer par les faire parvenir à Didier.

Rachel : Radio-Canada a un site internet où les plaintes vont directement à l’ombusman. Si ça passe directement par moi, je peux m’assurer de prendre la plainte au sérieux.

Shawn : J’imagine que grand nombre des plaintes sont sur des choses qui ont déjà eu l’occasion de passer par l’administration.

Ayoub : Par rapport aux ressources humaines, l’ombusman remplace un peu le syndicat.

Hélène : on devrait clarifier sur la page admin. « Si le rédacteur en chef ne vous donne pas satisfaction, svp contacter l’ombusman ».

Ayoub : Ou, on peut envoyer toutes les plaintes à l’ombusman et on parle d’un poste rémunéré. Parce que la majorité du poste de Didier est de répondre à des courriels. Il faudrait dire au rédacteur en chef de transférer la plainte à l’ombusperson.

Hélène : c’est déjà comme ça dans nos règlements.

1. Plan stratégique

Rien a signaler

1. Varia

Aucune intervention.

1. Levée

La réunion prend fin à 19h30.